Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 035-213503154-20260211-26_02_11_04-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT SULPICE LA FORÊT
Séance du 11 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le 11 février à 20h40, le Conseil Municipal de la commune de Saint Sulpice la Forêt, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Yann HUAUMÉ, Maire de Saint Sulpice la Forêt.

MEMBRES EN EXERCICE : 14
MEMBRES PRESENTS : 10
MEMBRES VOTANTS : 14 (13 au point n°2)

Étaient présents : Y. HUAUMÉ, POUNEMBETTI, , Y. PICARD, A. LORET, T. ANFRAY, S. DOREL, T. GALLE, L. LEMARCHAND, F. LACOLLEY, , B. VAGNEUR, formant la majorité des membres en exercice.
Étaient absents excusés : M-H. FINET a donné pouvoir à S. DOREL
A. PINÇON a donné pouvoir à L. LEMARCHAND
V. PIQUET a donné pouvoir à Y. PICARD
C. WEISS a donné pouvoir à T. ANFRAY
Secrétaire de séance : T. ANFRAY
Date de convocation : 3 février 2026
Date d'affichage de la convocation : 6 février 2026
Date de publication : 17 février 2026

N°26-02-11/04

Rapporteur Monsieur le Maire

PERSONNEL COMMUNAL / AVANCEMENT DE GRADE D'UN POSTE/ ATTACHÉ PRINCIPAL / DÉLIBÉRATION

Transformation d'un poste d'Attaché en Attaché Principal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu Décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération du 29 mai 2024 fixant à 100 % le taux d'avancement applicable à tous les grades présents au sein de la Collectivité,
Vu le tableau de proposition d'avancement de grade,

Sur proposition de Monsieur le Maire ;

Considérant que l'agent remplit les conditions pour bénéficier d'un avancement de grade,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après délibération, le Conseil Municipal, par 14 voix pour :

↳ Décide de transformer le poste d'Attaché en un poste d'Attaché Principal à compter du 1er mars 2026 (un emploi permanent à temps complet).

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 035-213503154-20260211-26_02_11_04-DE

↳ Décide ainsi la création d'un poste d'Attaché Principal, à compter du 1er mars 2026 (poste à temps complet).

↳ Décide ainsi la suppression du poste d'Attaché, à compter du 1er mars 2026 (poste à temps complet).

↳ Autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

Pour extrait certifié
Conforme au Registre,

Le secrétaire de séance
Thomas ANFRAY

Le Maire
Yann HUAUMÉ

